

Date : 02/04/24**Heure :** 16h00**Lieu :** Salle du Conseil**PRESENTS :**

- **Jean-Yves NOYREY**, Maire
- **Nadine HUSTACHE**, 1^{ère} Adjointe au maire,
- **Yves CHIAUDANO**, 2^{ème} Adjoint au maire,
- **Nicole BARRAL-COSTE**, Conseillère municipale,
- **Gilbert ORCEL**, Conseiller municipal,
- **Nadia GARDENT**, Conseillère municipale,
- **Pauline ZINI-SMITH**, Conseillère municipale,
- **Gabriel CHAMOUTON**, Conseiller municipal,
- **Thierry BUSO**, Commerçant,
- **Valérie ORCEL**, Présidente de l'AFPA et de l'AFUL HUZKI,
- **Xavier PERRIER-MICHON**, Directeur ESF,
- **Laurence GONDOUX**, Conseil syndical des Bergers,
- **Joël CONAN**, Président du conseil syndical de « La Ménandièrre »,
- **Jean-Louis AMOROS**, retraité,
- **Guy AUVERGNE**, retraité,
- **Yann CARREL**, Directeur des opération SATA Group,
- **Matthieu COURT**, Responsable projets SATA Group,
- **Antoine CANIVEZ**, Directeur général des services,
- **Jérôme JOLY**, Directeur des services techniques.
- **Nicolas GREMY**, Directeur service urbanisme et aménagement du territoire,

EXCUSES :

- **Sylvie AMARD**, 3^{ème} Adjointe.
- **Denis DELAGE**, 4^{ème} Adjoint,
- **Bernard SALSINI**, Conseiller municipal,
- **Gaëlle AILLOUD**, Conseillère municipale,
- **Yves BRETON**, Conseiller municipal,
- **Jonas FABRE**, Conseil municipal,
- **Valéry BERNODAT DUMONTIER**, Conseillère municipale,
- **Christian LONCHAMP**, APACH,
- **Eric MULLER**, APACH,
- **Bruno TOURNOUD**,
- **Elisabeth MIAILLIER**,
- **Laeticia LECOMTE**,
- **Emmanuel GILLIER**,
- **Antonin SARRET**,

Préambule

Monsieur le maire présente la commission PLU et rappelle que celle-ci n'a été réunie depuis l'approbation du PLU en 2019 puisque la commune était dans l'attente du jugement du tribunal administratif de Grenoble, lequel n'est intervenu qu'au mois de février 2024 annulant totalement le PLU.

Monsieur le Maire rappelle que le futur PLU qui doit être désormais élaboré sera différent du précédent dans la mesure où il s'inscrit dans un contexte différent. Ce futur PLU devra également prendre en considération le SCOT (avec notamment la question de l'interdiction du changement de destination des hébergements touristiques et la trajectoire dite « zéro artificialisation nette ») et un travail d'approfondissement du diagnostic sur le nombre de lits existants sur la station devra être réalisé.

Il rappelle également les prochaines réunions aux mois d'avril et juin au cours desquelles sera abordée la question de la prise en compte des enjeux liés au changement climatique en associant les socioprofessionnels.

Rappel du contexte

Nicolas Grémy, directeur de l'urbanisme, rappelle :

- ❖ Les trois motifs d'annulation du PLU approuvé en 2019 : incohérence concernant le nombre de lits existants sur la commune, justification insuffisante du besoin en termes de création de lits nouveaux et estimation approximative du nombre de lits pouvant être remis sur le marché.
- ❖ Le travail à réaliser sur le futur PLU pour prendre en compte ce jugement du tribunal administratif de Grenoble : reprise et approfondissement du diagnostic sur la question des lits ; travail de justification en termes de développement au regard de la capacité du domaine skiable notamment ; prise en compte du SCOT et de la trajectoire zéro artificialisation nette (ZAN) ; actualisation des orientations/objectifs au regard du nouveau contexte et des besoins de la commune pour les 15 prochaines années.
- ❖ La structure d'un PLU composé d'un diagnostic, d'un projet d'aménagement et de développement durables, d'une traduction réglementaire (écrite, graphique et par le biais d'OAP) et d'un rapport de présentation.
- ❖ Trois projets structurants en cours d'études à la date d'annulation du PLU :
 - Concernant l'Ecluse-Ouest : Il est rappelé qu'un permis d'aménager a été obtenu par la société GILLES TRIGNAT RESIDENCE et que celui-ci est aujourd'hui purgé de tout recours de sorte que ce projet devrait être réalisé à l'avenir.

Madame Valérie ORCEL (présidente de l'AFUL HUZKI) confirme que ce projet sera réalisé. Monsieur le Maire rappelle que ce projet d'aménagement est considéré à l'échelle du SCOT comme un coup parti et qu'il est pris en compte dans la trajectoire ZAN de sorte que ce dossier pourrait voir le jour. Il rappelle le contexte de ce dossier et notamment la suppression du volet touristique du projet pour le recentrer sur du logement permanent, saisonnier et social.

- Concernant le secteur des Bergers : Il est rappelé brièvement l'historique des projets passés portés par la société VINCI. Suite à l'annulation du PLU la programmation sera à retravailler avec la question de savoir s'il ne serait pas opportun revoir ce projet à la baisse afin qu'il se situe sous le seuil UTN de 12 000 m² d'hébergements touristiques et ce afin de pouvoir redéfinir une programmation à échelle communale.

Monsieur le Maire rappelle que le contexte actuel est différent entre 2015 et 2019 et que beaucoup de projets ont pu être réalisés de sorte que la programmation de ce projet d'aménagement des Bergers doit être réadapté au contexte actuel et aux besoins de développement de la commune (réchauffement climatique, nombre de lits marchands, etc.). L'adéquation est à trouver entre le centre commercial à rénover, le besoin en stationnement, le besoin de financement et le besoin en termes d'hébergements.

Laurence Gondoux indique avoir rencontré les représentants de la société VINCI qui est en accord avec cette volonté de diminuer la densité du projet, d'enterrer les parkings et de proposer un produit novateur. Elle précise que des travaux sont nécessaires sur le centre commercial pour améliorer les flux existants.

Monsieur le Maire rappelle que si un parking important est envisagé sur le secteur des Bergers il sera nécessaire de tout faire tout pour inciter le public à prendre la liaison entre le Bourg d'Oisans et Huez.

- Concernant la requalification de l'avenue des jeux : il est rappelé la réflexion engagée sur le déplacement de la piscine et la patinoire pour des motifs liés à des économies d'énergie, ainsi que l'existence d'une concertation en cours depuis le début de l'hiver sur un projet de requalification de ce quartier.

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe un engagement pour ne pas dépasser une hauteur de 6 mètres au droit du bâtiment de « La Ménandière » (engagement avec la copropriété). Il précise qu'il y a une volonté de déplacer les deux équipements piscine-patinoire pour pouvoir prévoir un échangeur de chaleur, et qu'un projet de réaménagement de l'avenue des jeux est étudié.

Matthieu Court – responsable projet SATA Group, rappelle les projets de la SATA sur les prochaines années en précisant l'importance d'anticiper ces projets dans le tramage domaine skiable du futur PLU :

- ❖ Bouquet DMC : amélioration de la qualité des cabines de la ligne du DMC. Xavier Perrier Michon rappelle que l'objectif est d'améliorer le rendement du DMC en améliorant le remplissage des cabines.
- ❖ Travail sur le parcours clients sur le domaine skiable avec notamment un travail sur les différentes gares et sur la signalétique.
- ❖ Le Loup Blanc : il est rappelé ce projet qui devait être réalisé avant l'annulation du PLU. Une procédure de constitution de servitude est en cours et le démarrage du chantier est souhaité au plus tôt pour désengorger le secteur des Bergers.
- ❖ Le Lièvre Blanc : le remplacement de ce télésiège existant a pour objectif d'extraire les clients pour mieux les répartir sur le domaine skiable et pour chercher du ski en altitude.
- ❖ Remplacement de l'ex-télésiège du Glacier sur la commune du Fresney d'Oisans afin de favoriser le ski en altitude.
- ❖ Remplacement de la télécabine de Poutran afin de moderniser cet appareil.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif est de favoriser le ski en altitude et qu'il faudra peut-être anticiper un front de neige vers 2100 mètres. Il rappelle également le projet de déplacement du centre technique de la SATA et du CTM vers l'altiport en cours de contentieux et évoque un nouveau projet à l'étude en raison de l'urgence de déplacer les dameuses pour des questions de sécurité.

Gabriel Chamouton s'interroge sur l'incidence du changement climatique sur la capacité du domaine skiable et pose la question de savoir si cet impact a été mesuré. Monsieur le Maire rappelle que l'impact est déjà observé depuis des années puisque les secteurs enneigés il y a plusieurs années ne le sont plus aujourd'hui. Face à ce changement climatique l'objectif est de remonter les skieurs vers les secteurs d'altitude. La question du froid pose également question puisque le changement climatique impacte la capacité à produire de la neige de culture. Xavier Perrier Michon précise que les études montrent que, à horizon 30 ans, l'enneigement compte sur la neige de culture mais qu'avec l'amélioration du damage et des enneigeurs il ne devrait pas y avoir de dégradation des espaces de glisse. Concernant la ressource en eau il est rappelé qu'une déclaration d'utilité publique a été instituée pour gérer cette ressource.

Discussion sur les orientations du futur PLU

Un tour de table est organisé afin que chacun des membres de la commission PLU puisse exprimer les orientations que devra poursuivre le futur PLU pour répondre aux besoins de la commune sur les 15 prochaines années.

- ❖ Jérôme Joly rappelle l'ensemble des projets communaux en cours qui ne sont pas impactés par l'annulation du PLU et précise qu'il faudra prendre en compte les autres projets en cours d'étude dans le cadre du futur PLU. Il rappelle que l'utilisation d'énergies renouvelables est prévue dans les nouveaux projets communaux.
- ❖ Gabriel Chamouton estime que le premier enjeu est la prise en compte du changement climatique, la préparation de la transition environnementale et économique et préservation des ressources naturelles. Il évoque la possibilité de faire de la commune un Territoire à énergie positive, d'encourager la construction bas carbone, de promouvoir la vie à l'année, d'améliorer les conditions d'accueil (équipement public à l'année, etc.), d'adapter le territoire au vieillissement et au handicap, de pérenniser une offre commerciale de proximité, de développer un lieu de vie en montagne, de diversifier les

activités touristiques, de maintenir l'offre d'hébergements touristiques, de diversifier l'économie (emploi à l'année), de développer l'innovation et l'entrepreneuriat, de développer l'activité agricole, de travailler sur les mobilités pour venir en Oisans, de créer du stationnement couvert et de développer la piétonnisation et les mobilités douces.

Monsieur le maire indique qu'il y a nécessité de faire comprendre aux socioprofessionnels qu'il sera à l'avenir nécessaire de développer l'activité à l'année ce qui implique de nouveaux emplois et logements à l'année. Une prise de conscience est aujourd'hui nécessaire. Il sera certainement nécessaire de se servir de l'activité liée au ski pour financer l'avenir.

Laurence Gondoux évoque la question de savoir s'il est possible de favoriser/inciter les socioprofessionnels à ouvrir à l'année et insiste sur la nécessité de changer le modèle économique.

- ❖ Thierry Buso estime que la priorité est de recréer une vie de village à l'année et le tissu économique associé et qu'il s'agit de la meilleure façon de redonner du sens au territoire et d'inciter les différents acteurs à changer de modèle. Il prend pour exemple la période Covid qui a illustré la possibilité de développer une activité économique moindre que celle liée au ski mais qui est soutenable économiquement les pertes observées ayant été moins importantes qu'anticipé. Il estime qu'il faudrait arrêter de développer les événements pour privilégier une activité à l'année notamment l'automne dans un premier temps. Il soutient qu'il serait possible de faire de la commune d'Huez une référence sur la compréhension des différents enjeux liés au changement climatique ce qui permettrait d'interpeller les politiques sur les différents problèmes rencontrés sur le territoire et notamment concernant la mobilité. La mobilité dans la station et la réunion des différents quartiers est nécessaire notamment par le biais de liaisons piétonnes. Concernant la difficulté liée au logement il estime qu'une réflexion pourrait être menée avec les communes environnantes. Il conclut en affirmant que le PLU doit être adapté à l'évolution depuis 2019.
- ❖ Joël Conan soutient qu'il est nécessaire de garantir une adéquation entre la capacité d'accueil du domaine skiable et le nombre de lits existants sur la station. Monsieur le Maire, selon les dires de la SATA, estime que la capacité d'accueil est d'environ 40 000 skieurs (chiffre à confirmer) et qu'aujourd'hui la fréquentation avoisine les 22 000 skieurs. Matthieu Court précise qu'il s'agit surtout d'une question de répartition sur le domaine. Xavier Perrier Michon précise que les points durs sont surtout les accès à 3000 mètres. Joël Conan insiste sur le fait que des activités complémentaires au ski doivent être proposées. Concernant l'avenue des jeux il indique que le déplacement piscine-patinoire n'est pas admis par plusieurs personnes notamment en raison de la vue existante à ce jour et de l'emblème piscine-patinoire comme cœur de la station. Pauline Zini-Smith relève qu'il n'est pas possible, par cohérence, d'imposer des constructions vertueuses tout en conservant par ailleurs une piscine découverte chauffée en hiver.
- ❖ Valérie Orcel espère que le PLU fera l'accord de tous et qu'il n'y aura pas de contentieux. Elle relève par ailleurs que, alors qu'il existe un besoin en logement saisonnier et permanent, certains pratiquent des loyers abusifs.
- ❖ Xavier Perrier Michon mentionne une étude sur ce que pourrait être une station en 2040 et que la réponse est à trouver en développant une vie de village à l'année avec l'activité économique correspondante et de l'hébergement permanent. Le réchauffement climatique est également une opportunité pour développer l'activité à l'année. Il relève qu'il pourrait être étudié la possibilité d'avoir un bâtiment dédié aux classes de neige/nature. Il évoque également la nécessité d'offrir des hébergements de gamme intermédiaire et d'adapter l'offre au public nouveau, lié au report de la moyenne montagne.
- ❖ Jean-Louis Amoros insiste également sur la nécessité de développer une vie à l'année indépendante de la SATA et de construire un esprit village permettant de ramener des familles et des enfants. Si des constructions doivent se faire il estime qu'il est important de maîtriser la hauteur et le gabarit des constructions. Il reprend également la nécessité d'un maillage entre les différents quartiers et soutient qu'il faudrait également tendre vers le végétal plus que le minéral.
- ❖ Laurence Gondoux considère que la commune a l'opportunité de refaire un PLU plus apaisé comme beaucoup de projets d'hébergements ont été réalisés. Elle estime qu'il faudrait insister sur la qualité d'accueil du public et que la vie à l'année doit également être développée, tout comme la mobilité douce et surtout piétonne.

Huez le 4 avril 2024

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JY NOYREY', written in a cursive style.

Jean-Yves NOYREY

